



BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 23 mars 2023
Procès-verbal

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni, sous la Présidence de M. Yann GALUT, Président de séance en l'absence de Mme Irène FELIX, le jeudi 23 mars 2023, à 18 h, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 17 mars 2023 et affichée le 17 mars 2023.

Présents : Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT

Excusés : Irène FELIX, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Bernadette GOIN-DEMARY

Absents : Yvon BEUCHON, Christine CHEZE-DHO.

Administration :

| | |
|-------------------------------|---|
| Mme Alexandra CHOCHOY | Directrice Générale des Services, |
| Mme Patricia GODET | Directrice Générale Adjointe, |
| M. Pierre-Alexandre COUF | Directeur Général Adjoint, |
| M. Christophe BERNARD | Directeur Général Adjoint, |
| M. Romain ALLAIN | Directeur Général Adjoint, |
| M. Gilles METTI | Directeur des Finances, |
| M. Christophe CARLES | Directeur Achats et Affaires Juridiques |
| Mme Eléonore DORLHAC DE BORNE | Responsable secteur Contrat commande publique |
| Mme Mathilde DEMICHEL | Adjointe au chef de service Achats |
| M. Pierre-Marie LAHIERRE | Adjoint au responsable du Service des Assemblées, |

Mme Catherine PALLOT est désignée secrétaire de séance.

M. Yann GALUT, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 05.

Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 2 mars 2023

Rapporteur : M. Yann GALUT

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 2 mars 2023 à l'unanimité.

1. ZAC du Moutet - Cession parcelle ZS 122 - Ilot M - SCI GLV (SOM TP CENTRE)

Rapporteur : M. Yann GALUT en l'absence de Mme FELIX

M. Yann GALUT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'autoriser la cession d'un terrain de 9 117 m² cadastré ZS 122 au sein de la ZAC du Moutet à Bourges à la SCI GLV, représentée par M. Sylvain BASSAISTEGUY, ou à toute personne morale venant à s'y substituer, au prix de 38 € HT/m² ;
- d'autoriser l'acquéreur à effectuer les études de sol et investigations environnementales et à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols préalablement à la signature de l'acte de vente ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avant contrat, le Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT), l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

**2. Rue André Brému à Mehun-sur-Yèvre - Parcelles AS 133 et AS 135 -
Acquisition aux consorts LANOUE**

Rapporteur : M. Yann GALUT en l'absence de Mme FELIX

M. Yann GALUT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser l'acquisition aux consorts LANOUE des parcelles AS 133 et AS 135, sises rue André Brému à Mehun-sur-Yèvre, d'une superficie totale d'environ 3 258 m², au prix de 59 000 € TTC (commission incluse) ;
- d'autoriser la prise en charge des frais d'acte par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
- de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts

**3. ZA Détour du Pavé - Champ de la Grenasserie à Saint-Doulchard - Emprise de la parcelle DP 64 -
Acquisition à la Commune de Saint-Doulchard**

Rapporteur : M. Yann GALUT en l'absence de Mme FELIX

M. Yann GALUT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser l'acquisition à la Commune de Saint-Doulchard de l'emprise de la parcelle DP 64, sise ZA Détour du Pavé - Champ de la Grenasserie à Saint-Doulchard, d'une superficie d'environ 57 m², au prix de 12 €/m² ;
- d'autoriser la prise en charge des frais d'acte par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
- de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**4. Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité Territoriale -
Dépenses s'inscrivant dans le cadre de la construction d'une Maison de l'Agglomération
sur le site de l'ancienne Maison de la Culture**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif aux dépenses s'inscrivant dans le cadre de la construction d'une Maison de l'Agglomération sur le site de l'ancienne Maison de la Culture ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des financeurs nommés dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**5. Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité Territorial –
Inventaire milieux/faune/flore pour Bourges Plus – année 2023**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement de l'inventaire milieux/faune/flore pour Bourges Plus – année 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur nommé dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

6. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SAS HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE - Opération Centre Hébergement d'Urgence, Logement accompagné et Hébergement d'urgence Acquisition-amélioration de dix-huit logements correspondant à 31 places en Centre d'Hébergement d'Urgence situés 50 rue Marx Dormoy à Bourges

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 657 538 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144949 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 657 538 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la délibération et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

étant précisé que M. STOQUERT, qui a quitté la séance, n'a pas pris part au vote

7. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de la SAS HESTIA-HABITAT SOLIDAIRE - Opération Résidence sociale, Logement accompagné et Hébergement d'urgence, Acquisition-amélioration de huit logements situés 52 rue Marx Dormoy à Bourges

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 521 423 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°144950 constitué d'une ligne de prêt. La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 521 423 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la délibération et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

étant précisé que M. STOQUERT, qui a quitté la séance, n'a pas pris part au vote

8. Contrat entre la SPL Tri Berry Nivernais et Bourges Plus

Rapporteur : M. Alain MAZE en l'absence de M. BEUCHON

M. Alain MAZE rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver les termes du contrat avec la SPL Tri Berry Nivernais, pour la gestion, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri, joint à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

9. Convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage avec la Commune de Bourges pour l'aménagement de la place Cujas à BOURGES

Rapporteur : M. Bernard DUPERAT

M. Bernard DUPPERAT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage sur le projet d'aménagement de la place Cujas ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec la Commune de Bourges, ainsi que tous les actes et documents de rapportant à cette opération, et à en suivre l'exécution.

10. Télésurveillance et surveillance des bâtiments communaux et communautaires. Années 2022-2025. Marché 2021G015-017. Avenants n° 2

Rapporteur : M. Bruno FOUCHET

M. Bruno FOUCHET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la modification de l'appellation de l'immeuble Chancellerie en « Pôle Tertiaire Libération » ;
- d'approuver la modification de l'article 2.1 du CCTP du lot 3 du marché de télésurveillance et de surveillance des bâtiments communaux et communautaires ;
- d'approuver l'avenant n° 2 correspondant ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant n° 2 avec l'entreprise Sécuritas, ainsi que tout document nécessaire à la délibération.

11. Déshydratation, transport et traitement des boues d'épuration - Marché n°18F098 - Avenant de prolongation

Rapporteur : Mme Corinne LEFEBVRE

Mme Corinne LEFEBVRE rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant 1 au marché de transport et de valorisation des boues déshydratées produites par les stations d'épuration de la Communauté d'Agglomération de Bourges et à en suivre l'exécution.

**12. Convention de coopération (2023-2032) relative à la mise en place de suivis écologiques
sur la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire**

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

M. Marc STOQUERT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver la convention de coopération entre le CEN Bourgogne Franche Comté et Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, M. Yann GALUT, Président de séance, lève la séance à 18 h 30.

Fait à Bourges, le – **5 AVR. 2023**

La Secrétaire de séance



**Catherine PALLOT
Membre du bureau**

**Pour la Présidente empêchée,
Le Premier Vice-Président**

